

REPUBLICQUE FRANCAISE

=====

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA VILLE DE GAP****Le dix-neuf juin deux mille vingt à 18h15,**

Le Conseil Municipal de la Ville de Gap, s'est réuni au Quattro, après convocation légale, sous la présidence de M. Roger DIDIER .

| | |
|---|---|
| NOMBRE DE CONSEILLERS | En exercice : 43 Présents à la séance : 42 |
| DATE DE LA CONVOCATION | 12/06/2020 |
| DATE DE L'AFFICHAGE PAR EXTRAIT DE LA PRESENTE DELIBERATION | 26/06/2020 |

OBJET :**Le Quattro : Conseil d'Exploitation : désignation des représentants****Étaient présents :**

M. Roger DIDIER , Mme Maryvonne GRENIER , M. Olivier PAUCHON , Mme Rolande LESBROS , M. Jérôme MAZET , Mme Pascale ROUGON , M. Jean-Louis BROCHIER , Mme Catherine ASSO , M. Cédryc AUGUSTE , Mme Solène FOREST , M. Daniel GALLAND , Mme Zoubida EYRAUD-YAAGOUB , M. Jean-Pierre MARTIN , Mme Martine BOUCHARDY , M. Vincent MEDILI , Mme Françoise DUSSERRE , M. Claude BOUTRON , Mme Ginette MOSTACHI , M. Pierre PHILIP , Mme Chantal RAPIN , M. Joël REYNIER , Mme Françoise BERNERD , M. Richard GAZIGUIAN , Mme Mélissa FOULQUE , M. Gil SILVESTRI , Mme Chiara GENTY , M. Alexandre MOUGIN , Mme Evelyne COLONNA , M. Fabien VALERO , Mme Sabrina CAL , M. Bruno PATRON , M. Alain BLANC , M. Eric MONTOYA , Mme Charlotte KUENTZ , M. Christophe PIERREL , Mme Isabelle DAVID , M. Thierry RESLINGER , M. Eric GARCIN , Mme Pimprenelle BUTZBACH , M. Nicolas GEIGER , Mme Marie-José ALLEMAND , M. Michel BILLAUD

Conseillers Municipaux, formant la majorité des membres en exercice.

Excusé(es) :

Mme Christiane BAR procuration à Mme Rolande LESBROS

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : M. Claude BOUTRON, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné(e) pour remplir ces fonctions qu'il(elle) a acceptées.

Le rapporteur expose :

À la suite du renouvellement intégral du Conseil Municipal lors des élections du 15 Mars 2020, il doit être procédé à la désignation des représentants de la Ville de Gap au sein du Conseil d'Exploitation du Quattro.

Conformément à l'article L.2121-33 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal procède à la désignation de ses membres ou de délégués pour siéger au sein d'organismes extérieurs dans les cas et conditions prévus par les dispositions du présent code et des textes régissant ces organismes. La fixation par les dispositions précitées de la durée des fonctions assignées à ces membres ou délégués ne fait pas obstacle à ce qu'il puisse être procédé à tout moment, et pour le reste de cette durée, à leur remplacement par une nouvelle désignation opérée dans les mêmes formes.

Par délibération le 18 avril 2008, le Conseil Municipal a approuvé les statuts de la régie du Quattro.

Les statuts de la régie prévoient :

1. L'exploitation du Quattro sous forme de service public industriel et commercial. La régie a pour objectif d'être un pôle de cohérence et d'innovation de la politique culturelle et du développement économique et social d'un territoire élargi grâce à l'accueil au sein de cette salle culturelle de :

- Spectacles à destination d'un large public,
- Spectacles spécifiquement orientés sur les Arts de la Rue et le cirque contemporain,
- Concerts «Musiques Actuelles»,
- Manifestations associatives,
- Manifestations à vocation plus commerciales comme des colloques, expositions, salons...,
- Cette liste n'est pas exhaustive.

2. Les compétences du Conseil d'Exploitation et celles du Conseil Municipal,

3. L'organisation administrative de la régie avec la création d'un Conseil d'Exploitation :

- L'article 4 précise que la Ville de Gap est membre de droit, le Conseil d'Exploitation est composé de sept membres désignés parmi les Conseillers Municipaux et de six membres parmi des personnalités qualifiées représentatives du monde culturel, associatif, économique et institutionnel.

4. L'organisation financière de la régie

Décision :

Il est proposé de nommer 7 membres titulaires représentant la Ville de Gap :

M. le Maire propose les candidatures de :

- Mme Martine BOUCHARDY

- M. Claude BOUTRON
- Mme Evelyne COLONNA
- Mme Zoubida EYRAUD-YAAGOUB
- Mme Rolande LESBROS
- M. Eric MONTOYA

Mme KUENTZ propose la candidature de :

- M. Eric GARCIN

Mise aux voix cette délibération est adoptée ainsi qu'il suit :

- POUR : 41

- ABSTENTION(S) : 2

Mme Marie-José ALLEMAND, M. Michel BILLAUD

Les membres du Quattro - Conseil d'Exploitation sont donc les suivants :

1. Mme Martine BOUCHARDY
2. M. Claude BOUTRON
3. Mme Evelyne COLONNA
4. Mme Zoubida EYRAUD-YAAGOUB
5. Mme Rolande LESBROS
6. M. Eric MONTOYA
7. M. Eric GARCIN

Le Maire

Roger DIDIER

Transmis en Préfecture le : 29 JUIN 2020

Affiché ou publié le : 29 JUIN 2020